

Union
syndicale

Solidaires
Île-de-france

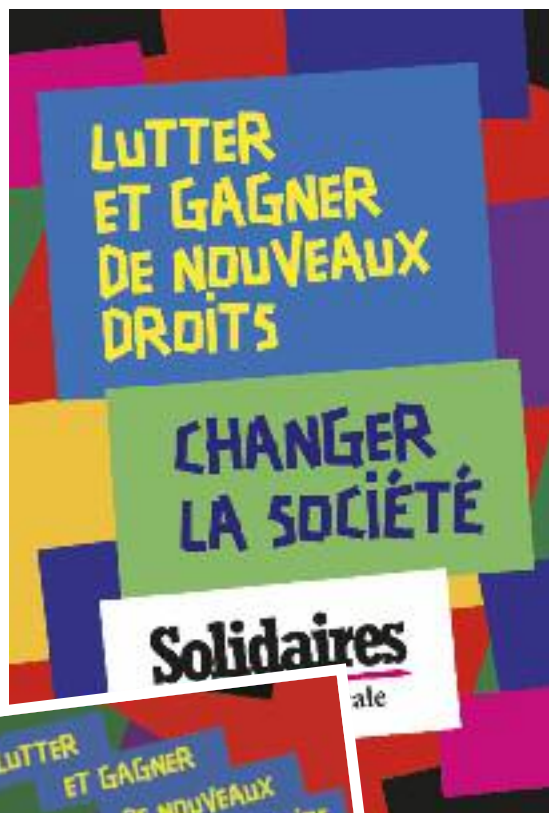
infos

JOURNAL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES ILE-DE-FRANCE

QUAND LE
GOUVERNE-
MENT
MENT
LA
RUE RUE

A purple rectangular sign with bold, stylized text. The text reads 'QUAND LE GOUVERNE- MENT MENT LA RUE RUE'. The word 'MENT' is split into two lines. To the right of the text is a graphic of a sunburst with several rays pointing upwards and to the right. The rays are green with yellow outlines. The word 'RUE' at the bottom right is underlined with a thick yellow line.

Hiver 2018



Territoires

Le parc de La Courneuve livré aux appétits des promoteurs immobiliers.....pages 4-5

Mobilisation

20 ans d'université d'été : Le MEDEF à Jouy, ça suffit !pages 6-7

« Nos services publics, Zone à Défendre »pages 8

Réforme de l'enseignement professionnel : vers la déqualificationpages 9

Actualité

Le pacte ferroviaire adopté, toujours autant de raisons de lutter !pages 10-11

Une loi en soutien à la spéculation et au logement cher.....page 12-13

Pour les transports gratuits !.....pages 14

Repères

Calendrier des formations CEFI IDF.....pages 15

Conseillers du salarié Solidaires en Ile-de-France.....pages 16-17-18

Permanences des syndicats Solidaires en Ile-de-Francepages 18-19

A dispo

Fiches Solidairespage 20



Sous l'alibi des JO 2024, le parc de La Courneuve de nouveau livré aux appétits des promoteurs immobiliers

Le parc départemental de la Courneuve, appelé poumon vert de la banlieue Nord, se déploie sur 417 hectares et fait le bonheur des habitants des tours qui la jouxte, des nombreux pique-niqueurs et amoureux de la nature, des enfants avec les multiples aires de jeux, des sportifs, mais aussi des oiseaux (le parc a été classé « Nature 2000 », seule réserve naturelle classée en zone urbaine dense).



Le Schéma directeur régional Île-de-France (SDRIF) élaboré par le conseil régional d'Île-de-France en collaboration avec l'État, le Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France (Ceser), en relation avec les collectivités territoriales, les partenaires socio-économiques et les acteurs associatifs a été approuvé par décret en Conseil d'État, le 27 décembre 2013. Ce document important est à dimension prescriptive sur tout projet de document d'urbanisme local. Et concernant justement le parc du 93, il y est prévu de développer une trame verte le reliant à d'autres espaces verts situés plus au nord. Ce corridor écologique permettrait, pour le SDRIF, la circulation d'une biodiversité mise en difficulté par les tonnes de béton et devenant des obstacles à la circula-

tion écologique. Le SDRIF interdit donc très clairement l'urbanisation du parc de La Courneuve sur l'espace « l'aire des vents » afin de favoriser une continuité écologique. Mais les promoteurs immobiliers ont toujours voulu bétonner dans ce périmètre du parc. En 2015, il s'en est fallu de peu que, sous l'impulsion de l'architecte Castro et son projet « Central Park », on voit la construction de 24 000 logements. Il aura fallu la mobilisation des populations du 93 et de ses associations, dont l'union syndicale Solidaires, pour repousser ce projet qui avait commencé à séduire bon nombre d'élus.es.

Aujourd'hui, les promoteurs immobiliers reviennent à la charge. Sous l'alibi des Jeux Olympiques 2024, un nouveau projet de construction

d'environ 1 500 logements est prévu sur le nord du parc (voir plan) sur l'espace « l'aire des vents ». Ce terrain, présenté dans les dépliants du conseil départemental comme partie intégrante du parc et protégé par le SDRIF pour le projet de trame verte, est maintenant présenté par ce même conseil départemental du 93 comme propriété de l'État (anciennement utilisé par l'armée) et donc n'étant plus partie intégrante du parc.

Il n'en fallait pas plus pour ces élus.es motivés par les promoteurs pour que l'accueil des médias sur ce site en vue des JO de 2024 se transforme définitivement en quartier de 1 500 logements pour la ville de Dugny. La ville et le département profitant des aides de l'état et du comité Olympique pour financer les aménagements.

N O O O N !



Mais pourquoi élu.es et promoteurs s'obstinent-ils à construire sur un parc naturel alors qu'il existe de nombreux sites en friche dans le 93 ? Pourquoi l'Etat, qui a validé un SDRIF, est maintenant près, dans la plus grande discrétion, à le réviser pour la première fois depuis sa mise en œuvre ?

rendre attractif ce territoire afin d'attirer les investisseurs financiers et structurer un cluster aéronautique autour d'activités de recherche et d'animations événementielles.

La première action d'attractivité était d'améliorer l'offre de mobilité du territoire et de désenclaver la ville de Dugny ce qui a été fait avec l'ouverture, en 2017, de la gare Tangentielle-Nord. Cette gare permet la liaison avec le RER au Bourget et la ligne 16 à venir en direction de Saint-Denis Pleyel la future gare dite au cœur de Paris et la ligne 17 vers l'aéroport de Roissy.

La seconde action d'attractivité est de proposer une offre de logement à la hauteur des salarié.e.s de ce pôle dit d'excellence économique composé principalement de cadre et cadres supérieurs. La ville de Dugny est composée de 80 % de logements sociaux, tout comme la plupart des quartiers qui ceinturent le parc de La Courneuve. La réponse est de construire des logements à la propriété de type supérieur. Le parc de la Courneuve apportant cette valeur ajoutée.

Les collectifs « le Parketanou » et « Notre parc n'est pas à vendre »

Les conseillers Solidaires IDF du CESSER dénonceront la révision discrète du SDRIF par le Préfet et les élu.es par une simple réunion d'information en janvier 2019. La compensation envisagée pour la révision du SDRIF ne répond en rien à l'orientation prise de continuité écologique par une trame verte au nord du parc. Ils dénonceront aussi le chantage mensonger à l'emploi qui ne répond pas aux besoins des populations du 93. Ils rappelleront que l'IDF et le 93 en particuliers ne manquent pas d'espaces où des logements peuvent être construits. Enfin, nous rappellerons et ferons campagne jusqu'en 2024 pour démontrer que les Jeux Olympiques n'ont jamais fait le bonheur des populations défavorisées.

Enfin, Solidaires dénonce ce type d'aménagement du territoire porté par un développement économique contradictoire avec la protection de l'environnement. Il dénonce l'ensemble des élu.es locaux de tout bord politique qui s'alignent sur l'état pour faire systématiquement des populations du 93 les sacrifiés des intérêts capitalistes. Comment peuvent-ils dire aux habitants du 93 que les JO sont une chance pour

Les populations défavorisées payent comme les autres l'urbanisation qui met en péril l'environnement et l'effet spéculation immobilière...

Au dessus du parc, juxtant la ville de Dugny, on trouve l'aéroport d'affaire du Bourget. Ce territoire est un projet d'expansion économique avec un pôle dit d'intérêt métropolitain autour de l'aéronautique. Etat, région, département, collectivités locales se sont toujours excités pour

multiplier les initiatives pour empêcher les logements sur le parc. De plus, ils dénoncent le chantage des collectivités pour compenser le bétonnage des 10 hectares, avec la dépollution d'un autre espace du parc appelé « les essences » et une passerelle sur l'autoroute A1.

eux car favorisant des aménagements ? Les populations défavorisées payent comme les autres l'urbanisation qui met en péril l'environnement et l'effet spéculation immobilière avec la montée des prix de l'immobilier les repoussent toujours un peu plus loin. ■

20 ans d'université d'été :

Le MEDEF organise son université d'été, depuis 20 ans, à l'HEC de Jouy-en-Josas (78), avec tout le gotha financier, les PDG dont celui d'Orange (aux casseroles judiciaires), mais aussi politiques, des Macron, Sarkozy, Woerth et Compagnie se succèdent, la sphère médiatique mais plus grave encore, des responsables syndicaux ouvriers... où comment le monde politique, les pouvoirs et l'Etat sont main dans la main avec ce, soit-disant, "partenaire social"!



* O frères, aux armes,
pour notre lutte,
Pour la victoire de tous
les travailleurs.

Les profiteurs vautés
dans la richesse
Privent de pain
l'ouvrier affamé.
Ceux qui sont morts
pour nos grandes idées
N'ont pas en vain
combattu et péri.
Contre les richards et
les ploutocrates.
Contre les rois, contre
les trônes pourris,
Nous lancerons la
vengeance puissante
Et nous serons à tout
jamais victorieux.

C'est la troisième année qu'une unité syndicale et associative appelait à préparer cette pré-rentrée de luttes, face à ceux qui donnent le LA aux gouvernements successifs. Dernières en date, les ordonnances aux connotations anti-démocratiques et les lois travail passées en force, risquent de donner des effets de plus en plus dévastateurs et sont des attaques directes contre les travailleuses et travailleurs.

Des lois faites par et pour les patrons, en cassant les protections des salarié.es : qu'en est-il des promesses du patronat et du million d'emplois que devait créer Gattaz ? Rien ! À la place nous avons eu droit à l'intensification des attaques contre les salarié.es, de la flexibilité à tout va pour les travailleurs et les travailleuses, et florilèges de ca-

deaux pour les patrons :

- Licenciements facilités,
- Plafonnement des indemnités de licenciement,
- Code du travail supplanté par les accords d'entreprises,
- Chantage sur l'emploi, sur les salaires et sur les horaires,
- Représentation du personnel affaiblie dans les entreprises,
- Procédure complexifiée pour monter un dossier prud'homal,
- Remise en cause du CDI avec la création du « CDI de projet », qui est en définitive un nouveau contrat précaire comme le CDD ...

Aujourd'hui, la convergence des luttes est plus que jamais indispensable pour construire un rapport de force face aux réformes envisagées par cette alliance patronale-gouvernement.

Le MEDEF à Jouy, ça suffit !

Cette année, à l'appel de Union syndicale Solidaires, Solidaires 78, FSU 78, APEIS, ATTAC, Comité national CGT Privés d'emplois et précaires, DAL, MNCP et du Front Social 78 avec des militants de la CNT, CGT Educ, FO, France Insoumise, NPA Yvelines. Avec la participation de SUD Poste 92, toujours mobilisé contre les restructurations de la Poste et contre la répression anti-syndicale.

Une contre-manifestation à travers cette ville bourgeoise des Yvelines

Animé par des slogans tels que « nous ne sommes pas de la chair à patrons », « séparation du MEDEF et de l'Etat », le cortège était très revendicatif. Les interventions de militants aussi :

- **François Hébert de la FSU 78** défend le service public de l'éducation et a réagi fermement contre la privatisation de la restauration des collèges des Yvelines. Un vrai scandale quand on sait que c'est Sodexo qui a remporté le marché.
- **Marie Huiban du DAL** a appelé à militer contre la marchandisation du logement social et contre la loi Elan (loi logement 2018) aux mesures anti-pauvres, le DAL prépare également les élections des représentants des locataires HLM pour cet automne.
- **Annick Coupé d'Attac** a dénoncé les politiques fiscales perverses contre l'emploi, notamment la redistribution cette année, aux entreprises, du Crédit Impôt Compétitivité Emploi et la suppression des cotisations patronales des heures supplémentaires.


Face aux médias des militants locaux se sont exprimés « *Le lobby des patrons du CAC 40 se porte plutôt bien. Les salarié.es perdent sur tous les plans, il n'y a qu'à constater que des grands groupes comme PSA envisagent des accords dérogatoires au temps de travail, ce qui ne rassure pas*

les ouvriers.ères travaillant dans les Yvelines »

La FSU, syndicat enseignant du second degré, s'est jointe à ce coup de colère. « *Nous voyons bien que le Medef et les grandes entreprises mettent de plus en plus les pieds dans les services publics et l'Éducation nationale pour faire du profit.* »

Pour un autre militant, le secteur hospitalier souffre aussi des fusions/fermetures dans le département, au détriment des patients. Il est rappelé que les trois dernières ministres de la santé ont eu un conflit d'intérêt avec les industries de la santé, du médicament ou même avec aujourd'hui le conjoint

de Mme Buzin qui était encore récemment président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)...

D'ores et déjà, nous appelons, les militants de Solidaires Yvelines, à une manifestation d'envergure nationale, impulsée par Solidaires, et dans l'unité : rendez-vous l'année prochaine, même lieu, fin août, toujours dans la convergence des luttes, pour bloquer cette assemblée de ploutocrates. Et ce n'est pas la pluie qui tombera mais bel et bien la foudre des travailleuses et des travailleurs, chantant la Varsovienne* et en colère contre le MEDEF. 



« Nos services publics, Zone à Défendre »



Les services publics sont un bien commun essentiel. Ils se sont imposés aux pouvoirs publics au fil des luttes sociales pour la reconnaissance des besoins et des droits collectifs pour toutes et tous (notamment après la guerre) : éducation, communication, santé, travail social, transport, culture, logement, eau, énergie, emploi, PMI, petite enfance, finances publiques...

Face aux vagues de privatisations, de déstructurations en lien avec les politiques d'austérité menées tambour battant par les différents gouvernements depuis plus de 30 ans, notre patrimoine commun est en train de disparaître. Le rapport CAP 2022, sorti publiquement grâce à Solidaires Finances Publiques et dont certaines orientations sont reprises voire déjà mises en œuvre par le gouvernement Philippe, préfigure d'une accélération de cette destruction. Rien ne sera épargné : ni la santé, ni l'éducation, ni le logement... Les seules solutions proposées par ce

gouvernement (et les précédents) sont des économies à tout va en passant par les suppressions de postes, la sous-traitance et la privatisation. On a ainsi pu voir chez France Telecom les résultats désastreux pour les salariées et salariés mais aussi pour les usagères et usagers.

Mais s'il est nécessaire de défendre les services publics existants, il est aussi vital de remettre dans une gestion publique ce qui a été privatisé (l'eau, les transports, l'énergie, etc) et de réfléchir à l'ensemble des biens et ressources qui devrait être géré collectivement. Les mouvements citoyens qui se sont développés ces dernières années autour de l'eau et du contrôle démocratique de ce bien essentiel (municipalisation, régie, ...) montrent cette possibilité de redonner une puissance d'agir aux habitantes et habitants, aux utilisatrices et utilisateurs, avec l'implication des travailleuses et travailleurs concerné.es.

C'est dans ce contexte que Solidaires Paris a lancé une campagne « *Nos services publics, Zone à Défendre* ». Aller à la rencontre des usagères et usagers de chaque service public (La Poste, Pôle emploi, SNCF, RATP, Finances Publiques,

APHP, ...) afin d'échanger et de faire converger nos intérêts communs. Nous avons commencé par réaliser des tracts sur différentes thématiques (La Poste, la banque, les transports, la santé, les Finances Publiques, ...) avec des distributions sur différents quartiers parisiens. Solidaires Paris a également mis en place un recensement et une cartographie des différents sites de services publics fermés ces 15 dernières années. Car les Parisiennes et Parisiens sont aussi concerné.es par cette casse. Solidaires Paris va continuer ce travail mais l'étape suivante sera à élaborer ensemble.

Parce que les services publics et l'action publique sont le ciment de notre société, parce qu'ils garantissent l'accès aux mêmes droits à toutes et tous, parce qu'ils sont basés sur la solidarité et permettent de lutter contre les inégalités, il est urgent qu'agent.es et usager.ères se mobilisent pour leur défense.

Discuter des choix politiques, c'est se réapproprier le débat. Se réapproprier le débat, c'est devenir partie prenante. Reprendre la main sur nos vies, c'est esquisser les lignes d'une nouvelle société, plus juste et solidaire !

Réforme de l'enseignement professionnel : vers la déqualification

Contrairement aux idées reçues, seulement la moitié des bacheliers passent un bac général (L,S ou ES) et 30 % des élèves (soit près d'un sur trois) passent un bac professionnel. Les 20 % restants passent un bac technologique (STL, STMG, ST2S).

Le bac professionnel a fait l'objet d'une première réforme en 2009 faisant passer la formation de quatre ans (deux ans de BEP ou CAP et deux ans de bac pro) à trois ans. Le principal moteur de cette réforme, déjà, était de supprimer un an de formation aux élèves, générant ainsi de substantielles économies. Sans tirer de bilan, une nouvelle réforme s'engage. La machine de communication du ministère est bien rodée : excellence, Harvard du professionnel...

On cherche alors où sont les classes d'accueil pour élèves primo-arrivants ? Où sont les heures de concertation pour les équipes pédagogiques permettant de construire des projets ? Où sont les heures de dédoublements permettant de s'adapter à des publics scolaires en difficultés pour leur donner la possibilité de plus et mieux progresser ? Où sont les investissements en termes de bâtiments qui donneraient de l'espace aux élèves et aux personnels pour imaginer une autre vie lycéenne ? Où sont les moyens en vie scolaire qui assureraient une présence renforcée de personnels adultes pour mieux accompagner les élèves ? Où sont les garanties en termes de poursuites

d'études pour les lycéen.nes du professionnel ? Est-ce que les LP vont à nouveau pouvoir être classés en éducation prioritaire ?


Rien de tout ça n'est prévu et derrière ces annonces ronflantes le vernis s'écaille vite : la réforme du LP version Jean-Michel Blanquer c'est surtout des CAP passant à un an (au lieu de deux aujourd'hui), entre 300 et 400 heures de cours en moins pour les élèves de Bac Pro, 200 heures en moins pour celles et ceux de CAP, en taillant massivement dans l'enseignement général. Aucun artifice pédagogique ne peut faire croire que c'est ce dont nous avons besoin en lycée professionnel !

Des heures de cours en moins pour les élèves et beaucoup moins d'heures disciplinaires au profit d'heures « d'accompagnement personnalisé » : voici la vision de l'excellence par Blanquer. De plus, ces heures d'AP existent déjà et faute de moyens cet accompagnement personnalisé se fait souvent en classe entière. Mais elles sont bien pratiques en terme de gestion des ressources humaines puisque ces heures peuvent être assurées par n'importe quel.le enseignant.e et sans doute bientôt qu'on se passera même des enseignant.e : le ministère vient d'annoncer un dispositif permettant d'employer sous certaines conditions les surveillant.es pour effectuer des remplacements. Bien sûr les conditions tarifaires ne seront pas celles des professeur.es ainsi supplé.e.s. En gros, on veut bien que tu fasses leur job mais pas que tu touches leur salaire.

De fait, qui dit suppressions d'heures dit suppressions de postes : entre

6 000 et 7 000 selon les estimations des syndicats, de l'ordre de 10 % de l'effectif global des profs de LP. Et les premiers touchés seront les contractuel-le-s, nombreux-ses en lycée pro (9 % des effectifs au niveau national mais 17 % dans l'académie de Créteil dont une bonne partie dans le 93).

Cette réforme va donc fragiliser les équipes, fragiliser les élèves et conduire au non-renouvellement de très nombreux contrats. Au-delà, la diminution des volumes horaires cache mal l'objectif du gouvernement : faire des économies sur le dos des élèves en faisant baisser leur niveau de qualification. Plutôt que de les préparer à la poursuite d'étude, on forme des travailleuses et travailleurs corvéables à merci, sur commande du patronat local qui intervient largement dans le choix des offres de formation sur un bassin en fonction des besoins de recrutement. Elle fait suite à la réforme de la formation professionnelle qui privilégie le tout apprentissage, faisant ainsi un gigantesque cadeau au privé (1).

La résistance s'organise et une intersyndicale Snuep-FSU/CGT/SUD éducation-Solidaires/Snalc/FAEN (UNSA, CFDT et Snetaa-FO – majoritaire en lycée pro – soutiennent la réforme) a appelé à une première date de grève dans les LP le 27 septembre qui fut une réussite. La mobilisation s'est poursuivie le 9 octobre et le 12 novembre. Il s'agit maintenant de développer les assemblées générales qui se sont déjà tenues pour que les travailleuses et travailleurs des lycées professionnels décident eux-même de la conduite de la mobilisation. 

(1) Lire à ce sujet le tract de SUD FPA <https://solidaires.org/A-qui-beneficie-la-reforme-de-la-formation-professionnelle> et le 4 pages de Solidaires <https://solidaires.org/Apprentissage-et-formation-professionnelle-QUELS-ENJEUX>

Le pacte ferroviaire adopté, toujours autant de raisons de lutter !

Malgré une mobilisation exceptionnelle au printemps, nous n'avons pas gagné le retrait du Pacte ferroviaire qui était la revendication essentielle de la lutte des cheminot.e.s



Il est nécessaire de comprendre les raisons de cette défaite afin de ne pas reproduire à l'avenir les mêmes erreurs. Car c'est une certitude : face à une politique de régression sociale généralisée, nous n'aurons d'autres choix que de lutter. À nous toutes et tous de construire dès aujourd'hui nos victoires de demain.

Le gouvernement et la direction SNCF ont donc imposé leur pacte ferroviaire en force

Annonce d'un plan de productivité sans précédent au sein de l'entreprise, dénonciation de tous les accords locaux acquis par des décennies de mobilisations locales et annonce de suppressions de milliers d'emplois supplémentaires ; Ouverture à la concurrence du trafic voyageur accélérée et transferts des cheminot.e.s obligatoires dans les entreprises qui emporteraient des appels d'offre TER ou Transilien ;

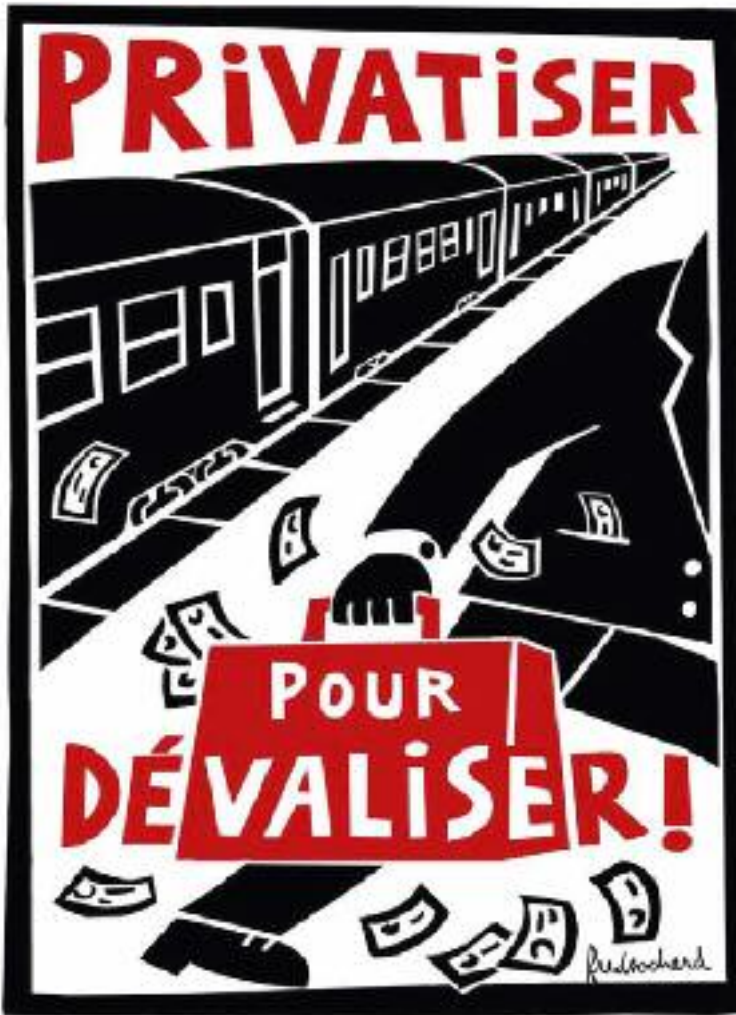
Passage de l'entreprise publique en société anonyme et fin du recrutement au statut au 1^{er} janvier 2020.

Des modalités de lutte « innovantes » mais perdantes

Dès l'annonce par les fédérations CGT/UNSA/CFDT de la « grille de loto » fixant des jours de grève deux jours sur cinq, la fédération SUD-Rail analysait que cela ne permettrait pas de créer un rapport de force suffisant dans cette bataille du rail.

Pour cette raison, elle dépose un préavis de grève reconductible et illimité à compter du 2 avril 19h00, pour laisser le choix aux cheminot.e.s d'organiser leur grève.

Durant le mois d'avril, les cheminot.e.s vont majoritairement faire le choix d'essayer cette « nouvelle » modalité de grève. Mais dès le mois de mai, de très nombreux cheminot.es commencent à avoir des doutes sur la possibilité de gagner



Nous devons imposer des luttes qui reposent sur l'auto-organisation, avec des syndicats qui soutiennent activement et favorisent des convergences interprofessionnelles.

avec un tel calendrier :

- du fait de sa prévisibilité l'entreprise parvient à adapter au mieux la production
- isolé.es sur ces modalités, les cheminot.e.s en grève ne parviennent pas à construire un vaste mouvement interprofessionnel de défense des services publics
- les Assemblées Générales ne décident plus, la grève est « sous contrôle ».

Décidons de nos luttes !

Beaucoup de cheminot.es, syndiqué.es ou non, sont aujourd'hui abattu.es ou énervé.es - ou les

deux ! - par cette occasion manquée de remporter une victoire pour le service public ferroviaire et contre le dumping social. Ces trois mois de luttes vont laisser des traces, mais il est essentiel, pour ne pas perdre encore davantage, de faire un bilan de cette grève et d'être en capacité de construire rapidement une riposte sur d'autres bases.

Cette grève doit nous servir de leçon : aucune direction syndicale ne doit plus s'arroger le contrôle d'une grève qui appartient à toutes et tous. Nous devons imposer des luttes qui reposent sur l'auto-organisation, avec des syndicats qui sou-

tiennent activement et favorisent des convergences interprofessionnelles.

Que ce soit face à la casse sociale annoncée par la direction SNCF, face aux dispositions du Pacte ferroviaire (applicables au 1^{er} janvier 2020), que ce soit pour la question des retraites, nous devons désormais décider de nos luttes !

Après plus d'un an de régressions sociales touchant tous les secteurs, le gouvernement Macron a bien l'intention de continuer sa politique de casse sociale au service d'une minorité de privilégié.es. Pour cela, il compte sur notre résignation.

Montrons au gouvernement qu'il se trompe en organisant nous-mêmes la nécessaire convergence des luttes contre la régression sociale !

La loi ELAN (loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) menace les habitant.es

Une loi en soutien à la spéculation et au logement cher...

Tandis que les prix de l'immobilier, du foncier et des loyers dans les zones tendues battent des records, le gouvernement a présenté son projet de loi "ELAN" sur fond d'économies lourdes sur les APL et d'attaques contre les financements du logement social et public.



mais classée 3^e ville la plus attractive du monde, après Singapour et Londres, est devenue une cible de choix pour les placements immobiliers des groupes financiers internationaux, entraînant dans cette spirale spéculative l'Île-de-France et les autres métropoles françaises, en témoigne la poursuite de la hausse des prix en 2017 dans ce secteur.

Contre le logement cher, il faudrait généraliser et durcir l'encadrement des loyers, taxer la spéculation immobilière et foncière, reconquérir progressivement le foncier urbain au nom de l'intérêt général, réquisitionner ou mobiliser les logements vacants.

Les dispositions les plus dangereuses du projet de loi

L'instauration d'un bail de trois à neuf mois (bail mobilité) annonce le morcellement de la vie des futurs locataires en zone tendue, ménages modestes, jeunes, étudiant.es, migrant.es... et instaure une nomadisation contrainte, au nom de la mobilité/flexibilité/fluidité/agilité, qualités supposées du système libéral.

La limitation aux étudiant.es, aux stagiaires, aux personnes en formation, est incontrôlable. Il devrait permettre la généralisation progressive de cette aubaine pour les bailleurs. Créant une précarisation des conditions de vie, cette disposition permettra aux bailleurs privés d'augmenter les loyers au changement du locataire, en alternant avec la location touristique. Il s'agit donc d'une mesure inflationniste, à laquelle les bailleurs privés vont recourir pour accroître une rente locative sérieusement affaiblie par l'emballage des prix immobiliers...

Ce texte, adopté le 16 octobre au Parlement, contient de nombreuses atteintes au droit au logement, et révèle à l'analyse une volonté de déréguler les secteurs locatifs privés et sociaux, soutenir le marché immobilier, réprimer des populations impactées par la crise. Malgré un apparent empilement de mesures disparates, il révèle des objectifs très cohérents, et dessine une politique du logement profondément libérale. Il annonce une « thatchérisme » du secteur du logement

Pour l'Île-de-France, ce texte prépare, entre autres, les JO de 2024, le grand Paris et l'arrivée des « légions » de la finance mondiale démenagées par le Brexit. Paris, désor-

« Détricotage » de l'encadrement des loyers : là encore, la rente locative obtient gain de cause, l'encadrement des loyers devient expérimental, facultatif et ne s'applique-

rait qu'à la demande d'une collectivité territoriale, devenant ainsi une mesure d'exception.

Vente de logements sociaux, au secteur spéculatif : après avoir décidé d'assécher la trésorerie des bailleurs sociaux (1,5 milliard par an dès 2019) le gouvernement leur impose de vendre 1 % de leur parc (minimum), soit plus de 40 000 logements HLM (sociaux et publics). De nombreuses mesures pour faciliter ces ventes sont prévues.

Ventes de HLM dans les communes en déficit de LLS (Logements Locatifs sociaux), une atteinte à la loi SRU : Ces ventes seront encouragées dans les communes en déficit (moins de 25 % de LLS), car les logements vendus « au plus offrant ou aux copains » seront comptés pendant 10 ans comme des HLM... Pas la peine de se presser à en construire de nouveaux : comme un HLM à Neuilly se vendra mieux et plus cher qu'à Gennevilliers, les bailleurs sociaux devraient vendre les plus attractifs, donc ceux construits à Neuilly !

Fixation des loyers HLM en fonction des revenus des locataires : cette disposition facultative annonce de nouvelles économies sur les APL, et donc une hausse importante des loyers pour les locataires HLM qui ont des revenus moyens. Elle promet aussi de fortes tensions entre les locataires d'une même cage d'escalier du fait des différences de loyers.

La quasi suppression des normes handicap dans la construction neuve remet en cause le droit à l'accessibilité pour toutes et tous. En limitant cette obligation à 10 % seulement des logement neufs construits dans les immeubles avec ascenseur (4 étages et plus), cela revient à passer sous le seuil de 5 % de la production neuve. Les associations du handicap relèvent que cela revient aussi à sacrifier le maintien



à domicile des personnes âgées, priorité pourtant annoncée par ce gouvernement.

Durcissement à l'égard des locataires les plus modestes en situation d'impayé : Il faudra avoir repris le paiement des loyers pour bénéficier des droits ouverts par la procédure de surendettement: délais du paiement, apurement de la dette, suspension de l'expulsion, signature d'un nouveau bail... Or les ménages les plus pauvres, sont souvent dans l'incapacité de reprendre le paiement du loyer d'autant plus difficilement que l'APL leur est coupée. Ils seront alors jugés de « mauvaise foi », sanctionnés et expulsés sans relogement


Rien de neuf pour les victimes de marchands de sommeil : Les sanctions contre les marchands de sommeil sont durcies, mais leurs victimes ne voient pas leur situation s'améliorer en matière de protection, de diligence des autorités, d'accélération des procédures d'insalubrité, de mise hors de danger et de relogement ou de facilitation des procédures sur le logement indécemment. Il est vrai que l'objet de ce projet de loi n'est pas de soulager ceux et celles qui subissent la crise du logement ...

Même si des mobilisations ont pu empêcher la criminalisation des squatters et sauvegarder la trêve hi-

vernale, la philosophie libérale de ce texte, confortant des intérêts privés au détriment des ménages modestes et du service public du logement, vise à accélérer la financiarisation du logement, y compris celle du logement social. Le Gouvernement a choisi de défendre les intérêts à court terme des milieux immobiliers spéculatifs et financiers, en enfonçant locataires, mal logés, sans logis, handicapés, architectes, habitant.es...

Aucune mesure n'est prévue pour éteindre la flambée des prix, au contraire! Cette loi soutient l'inflation des prix immobiliers et fonciers, la hausse générale des loyers (bail mobilité, vente des HLM...); il vise à « flexibiliser » les rapports locatifs, accélérer les processus de production, réduire la qualité et imposer aux habitant.es des programmes d'urbanisme « gentrificateurs », pour d'attirer les capitaux .

Cette attaque, après celle menée contre les APL et la trésorerie des HLM, en annonce d'autres, notamment dans d'autres textes de loi à venir tel celui sur la justice :

Il y a donc urgence à se mobiliser contre ces projets qui portent atteinte au Droit au Logement, tout comme, contre les attaques gouvernementales et les projet de marchandisation des services publics comme la SNCF, la santé, l'éducation, les services sociaux, la justice, la poste... 

« La Ville de Paris lance un appel à contribution auprès des entreprises du secteur de la mobilité, des startups, des universitaires et académiques, des acteurs associatifs et institutionnels mais aussi du grand public pour alimenter l'étude sur la gratuité des transports en commun demandée par Anne Hidalgo. »

Pour les transports gratuits !

En réponse à cet appel, SUD-Rail, Solidaires RATP avec Solidaires Paris ont transmis cette contribution à la ville de Paris :

Les transports en commun publics à Paris et en IDF (bus, métro, RER, trams) répondent à une nécessité à la fois sociale, économique et écologique et posent la question du droit aux transports pour ses millions d'usagers quotidiens, indissociable de la notion de service public. Les scolaires, salarié.e.s, chômeur.ses et précaires mais aussi touristes sont autant d'usagers « contraints ». De la même manière que les octrois pour les marchandises ont été supprimés, le titre de transport payant s'apparente à un péage peu cohérent au XXI^e siècle des mobilités.

La gratuité est acquise pour les senior.es et handicapé.es parisiens.nes sous conditions de ressources, certain.es bénéficiaires de la carte Solidarité Transport, les policier.es, certain.es élu.es (député.es, sénateur.trice.s)...

La « gratuité » doit se traduire par une amélioration de l'accès aux transports publics bénéficiant à toutes et tous.

Loin d'être anecdotique, cette **gratuité** permet à ces catégories de la population de se déplacer librement. Le manque d'accessibilité (manque d'ascenseurs, de places assises, d'agents des entreprises de transport aidants...) fait que senior.es et certain.es handicapé.es bénéficient d'une offre de transport réduite. Malgré la fable éculée qui consiste à dire que l'on ne respecte que ce

que l'on paye, les usagers actuels bénéficiant de **la gratuité** n'ont pas l'habitude de dégrader les gares, stations, bus, trams et trains.

La gratuité doit être une réponse importante à la saturation des réseaux routiers, aux accidents routiers, au stationnement, à la pollution atmosphérique et sonore.

L'extension de **la gratuité** à toute la population résidant à Paris et en IDF doit être une mesure progressiste qui favoriserait la liberté de circulation et l'accès aux administrations, aux espaces socio-culturels, aux parcs et jardins, aux commerces... La tentation de substituer aux titres de transport payants une autorisation de voyage « gratuite » sur un trajet, une zone ou un horaire s'apparente à une surveillance généralisée et une volonté de contraindre certains déplacements.

La gratuité doit se traduire par une amélioration de l'accès aux transports publics bénéficiant à toutes et tous. L'évolution qu'induirait le libre passage permettrait la fluidification des flux voyageurs, faciliterait l'accès aux transports aux senior.es, PMR, personnes avec poussette ou bagages encombrants mais aussi dans les trains aux vélos...).

L'extension de **la gratuité** permettrait notamment de renforcer la présence humaine par les personnels de la RATP et de la SNCF dans les gares, les stations et de les redéployer à bord des différents matériels roulants du réseau. Cela permettrait également, en lien avec les actuels personnels de contrôle directement concernés, de redéfinir leurs missions (aide au déplacement, gestion des flux, sérénité...). De nombreuses personnes en dé-

tresse (dont des usagers de drogues) ou en situation d'errance fréquentent actuellement les transports en commun et y trouvent parfois une forme de refuge. Plus qu'une approche sécuritaire, le renforcement de l'accompagnement social et le partenariat doit être construit avec les structures de l'Etat concernées afin de renforcer le lien des usagers avec nos gares et nos stations.

La gratuité doit s'accompagner

La gratuité doit s'accompagner d'une réflexion collective sur les services publics et la réappropriation des réseaux de transport par les usagers.

d'une réflexion collective sur les services publics et la réappropriation des réseaux de transport par les usagers. Les collectifs d'usagers sont aujourd'hui très critiques et demandeurs d'interactions plus fortes que ce soit avec les salarié.es des entreprises concernées et les pouvoirs publics. **La gratuité** ne doit pas faire taire les dysfonctionnements actuels.

Concernant enfin le financement des transports publics qui devient un peu plus prégnant par le passage à **la gratuité**, la question se pose d'une plus grande participation des entreprises implantées à Paris et en IDF, des grandes surfaces et galeries commerçantes. Au-delà **la gratuité** doit s'entendre dans un aménagement du territoire renouvelé priorisant l'urgence écologique et la transformation sociale.

Calendrier des formations CEFI IDF

1^{er} semestre 2019

CSE +50	13-15 février
	18-20 mars
	15-17 mai
	17-19 juin
DP/CSE -50	12-13 mars
	4-5 juin
Élections/mise en place CSE	09 avril
SSCT	03-05 avril
	25-27 juin
CHSCT	11-15 mars
	15-19 avril
	01-05 juillet
DS/RSS	11-12 février
	13-14 mai
Pratiques/Enquêtes	21-22 mars
	20-21 juin
RPS	28-29 mai
Économie	12-14 juin
Accueil Solidaires/HMO	27-28 mars
Antiracisme	07-08 février
Antifascisme	11-12 avril
Conseillers du salarié	25-26 mars
Défenseurs syndicaux	20-24 mai
Inégalités Hommes/Femmes	En attente de confirmation

Conseillers du salarié Solidaires en Ile-de-France

Liste des conseillers du salarié des Hauts-de-Seine (92)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
BENJEDDIG Abdoullah BENIKHLEF Rachid BERNADIN Bruno BOUNI Kamal HAMMAMI Mehdi LEBELLEC Philippe PIMBA José SAVERIMOUTOU Euloge Joseph	92 Sud	Tous secteurs	Solidaires 51 rue Jean Bonal 92250 La Garenne Colombes	01 42 42 71 82

Liste des conseillers du salarié des Yvelines (78)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ALIAS Sylvain	Montigny le Bretonneux, Saint-Quentin en Yvelines	Association	Solidaires 140 Avenue Maréchal Leclerc 78670 Villennes Sur Seine	06 72 27 25 27
BAYECHE Lofti	Guyancourt, Saint-Quentin en Yvelines	Propreté		06 20 15 38 11
BRUNEEL Frédéric	Nord Yvelines	Télécommunication		06 71 21 44 23
LAKHAL Torkia	Poissy	Banque		06 09 96 38 40
SALI Semir	Poissy	Banque		06 10 50 47 71
GUESDON Pascal	Tout le département	Technicien		06 73 31 61 78

Liste des conseillers du salarié de l'Essonne (91)

Nom et Prénom	Zones d'Intervention	Profession	Adresses	Téléphones
CAMARA Mamadou	Tout le département	Conducteur receveur	Solidaires - Place du Général de Gaulle - 91000 Evry	06 73 19 22 52
EL KHARTI Abdelhak		Conducteur receveur		06 45 87 69 99
EL-AMRANI Moulay-Rachid		Conducteur receveur		06 25 71 14 82
HAJI Reda		Conducteur receveur		06 52 40 79 48
HOU Mustapha		Conducteur receveur		06 49 68 58 51
NUSKA Catherine		Educatrice spécialisée		01 60 77 87 95

Liste des conseillers du salarié du Val-de-Marne (94)

Nom et Prénom	Qualité	Secteur d'activité	Adresse	Téléphones
FISCHER Fabrice	Administrateur système	Informatique	Maison des syndicats Créteil	06 18 55 76 98
BEHILLIL Morad	Informaticien	Aéronautique		06 51 90 12 94
LARGENT Jean Loup	Ingénieur	Informatique		06 21 32 22 07
METROUNI Hamou	Chauffeur	Commerce		06 50 74 03 52
MEZIOUDI Hichem	Ingénieur	Informatique		06 29 41 67 16
TURPIN Fabrice	Chauffeur	Commerce		06 52 19 09 11

Dans les entreprises dépourvues d'institution représentative du personnel (comité d'entreprise, CSE, délégués du personnel, délégués syndicaux), le salarié convoqué à un entretien préalable à un licenciement ou à une rupture conventionnelle du contrat de travail peut se faire assister lors de cet entretien par un conseiller du salarié inscrit sur la liste du département où aura lieu l'entretien préalable.

Liste des conseillers du salarié de Seine-et-Marne (77)

Nom et Prénom	Zones d'intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
ALEXANDRE Dominique	77 sud	Chargé de propriété intellectuelle	UD Solidaires 77 629 Rue d'Egrefin - BP 584 77016 Melun Cedex	06 81 44 02 34 solidaires77@orange.fr
AQUINO Julien	77	Cadre commerce Grande distribution		06 29 54 23 77 akino_94@hotmail.fr
BENCHEIKH Saïd	Meaux et alentours	Préparateur logistique		06 85 17 85 18 said.bencheikh@hotmail.fr
BOUIN Caroline	77	Responsable de magasin Grande distribution		06 58 97 93 79
LACAILLE Christelle	Marne-la-Vallée	Juriste		06 83 56 57 36 solidaires77@orange.fr
LECLERC Louis	77 Sud	Enseignant		01 60 71 15 78 solidaires77@orange.fr
MUZAS LAMARCA Stéphane	77	Préparateur commerce		06 44 05 51 29 mr.ste@hotmail.fr
NOPPE Eric	77 Nord	Agent de la Poste		01 60 56 99 40 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Sidi Mohamed	77 Sud	Consultant SIRH		07 77 07 43 84 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Omar	77 Sud	Chauffeur poids Lourds		06 49 80 06 65 solidaires77@orange.fr
ZEGHOUDI Yamna	Melun et alentours	Chef de service éducatif		06 78 01 27 04 solidaires77@orange.fr

Liste des conseillers du salarié de Seine-Saint-Denis (93)

Nom et Prénom	Zones d'intervention	Secteurs d'Activité / Profession	Adresses	Téléphones
BALLIN Denis	93 Centre	Boucher	UL Montreuil	01 48 47 80 64
CHOULI Kamal	Tous secteurs	Agent de Sécurité		06 09 16 19 93
HAMEL Rachid	Tous secteurs	Agent de sécurité incendie		06 10 45 66 82
KEBE Talibe	Tous secteurs	Charpentier		01 55 84 41 33
LEVASSEUR Damien	Tous secteurs	Coursier		01 55 84 41 33
MARCAIS Guillaume	Tous secteurs	Resp. equipe technique		06.22 75 66 98
OURIBI Soufiane	Tous secteurs	Agent de produits dangereux		06 58 73 28 01
OWAN Vanessa	93 Nord-Ouest	Infirmière	UL Saint-Denis	06 18 63 03 54
SAHEB Brentane	93 Nord-Ouest	Facteur d'équipe	UL Saint-Denis	06 46 57 16 99
ZAKOUR Jamila	Tous secteurs	Conseillère juridique		06 68 92 86 23
WOJCIK-MISZTAL Karine	93 Nord Ouest	Opératrice UEP	UL Saint-Denis	07 82 38 35 44

Adresses 93

UL Montreuil - Bourse du Travail 24, rue de Paris - 93100 Montreuil
 UL Bondy 2, rue Auguste Apollinaire - 93140 Bondy
 UL Saint-Denis, 9/11 rue Genin - 93200 Saint-Denis

Liste des conseillers du salarié de Paris

Solidaires Paris - 31, rue de la Grange Aux Belles - 75010 Paris / SNJ (journalistes) - 33, rue du Louvre - 75002 Paris

Nom et Prénom	Téléphones	Nom et Prénom	Téléphones
Abello Sandrine	06 77 92 44 50	ELAYAT Salah	06 47 49 04 28
ARAB Karim		HACHEMANE Lamia	06 22 47 69 95
BACHARI Abdelhafid	06 21 34 94 99	HOUPOUET Kouané	06 16 70 96 86
BELLOISEAUX Vincent	06 64 28 88 77	KHOUKHI Ali	06 60 48 29 54
BORDIER Charly	06 65 16 92 68	KONATE Samba-Lamine	06 16 43 69 72
BOUKHCHEN Soufian	06 98 51 12 29	LABROY Sophie	06 58 14 61 93
BOURDY Fabien	06 01 91 41 14	LATTAB Kevin	06 43 07 96 83
BOUZID Lucile	07 69 20 49 72	MAHE Patrick	06 81 48 09 60
BUTIN Patrick	06 32 88 34 86	MOURSI Laurène	06 89 61 26 88
CALLIOT Christophe	06 83 53 70 61	NDJANTOU MBAYIN Christian	06 07 53 20 44
CARY Ernesto	06 33 94 69 30	PASCUAL Ying	06 21 51 28 21
CHEMEN Serge	06 34 17 82 24	PETRIARTE Patrice	06 44 97 13 65
DE LAPARRE DE ST Sernin Laurence	06 74 39 29 83	QUELEN-YAMAGUCHI Hervé	06 44 73 42 96
DOS SANTOS Antonio	06 12 09 40 84	RIO Jean-François	06 84 19 20 12
DUVAL Virginie	06 73 62 31 36	SAADI Ali	06 48 40 87 42
EL BARHDADI Sami	06 66 93 26 18	SANTURETTE Léo	06 95 05 57 38
EL MAHROUSS Mohamed	06 80 12 90 73	SYLLA Bassirou	06 59 96 97 14

Permanences des syndicats Solidaires en Ile-de-France Conseil et défense des salarié.es isolé.es

Droit du travail, permanences interprofessionnelles

Solidaires Paris

Tous les lundis, de 13h à 18h.
31, rue de la Grange-aux-Belles
Paris 10^e
Métro ligne 2,
station Colonel Fabien.

Permanence juridique et syndicale interprofessionnelle à destination des salarié.es du privé pour des questions relevant du droit social. Cette permanence est accessible sans rendez-vous et sans adhésion préalable.

Union locale Solidaires Saint-Denis

Le mercredi après midi de 14h à 18h.
Bourse du travail de Saint-Denis
3^e étage salle 304 -9, rue Génin,
Saint-Denis

solidaires-saint-denis@solidaires.org
Métro ligne 13, station Saint-Denis
Porte de Paris.

Union locale Solidaires Montreuil

Le lundi, mardi, mercredi, jeudi.
Bourse du travail de Montreuil
24, rue de Paris, Montreuil
Tél. : 01 48 51 05 93 - Sur rendez-vous par mail à solidairesmontreuil@wanadoo.fr (pour les salarié.es habitant ou travaillant sur la partie sud du département de la Seine Saint Denis).
Métro ligne 9, station Croix de Chevaux.

Union locale Solidaires Bondy

Du lundi au vendredi de 09h à 17h, fermé le mercredi.
2, rue Guillaume Apollinaire, Bondy
Tél. : 01 48 47 80 64
RER E, Tram 4, station Bondy.

Solidaires Créteil

Le vendredi de 14 à 18h.

Maison départementale des syndicats - 11, rue des Archives, Créteil - Tél. : 01 43 77 06 42

solidaires94@wanadoo.fr

Métro ligne 8, station Préfecture de Créteil.

Droit du travail, permanences par secteur

Pour les salarié.es du commerce, des services et des particuliers employeurs

Sud Commerces et Services

Le mardi de 14h à 18h.

Bourse du travail de Paris, annexe Varlin - 85, rue Charlot - Paris 3^e

Tél. : 01 40 55 58 22

sudcommerce@yahoo.fr

Métro lignes 3, 5, 8, 9 et 11, station République.

Pour les salarié.es de la restauration

Sud Hôtellerie Restauration SNHR

Le mardi de 13h30 à 18h.

Bourse du travail de Paris, annexe Varlin - 85, rue Charlot - Paris 3^e

Tél. : 01 44 85 37 86

snhr@orange.fr

Métro lignes 3, 5, 8, 9 et 11, station République.

Pour les salarié.es de la santé, du social et de l'aide à domicile

Sud Santé Sociaux Paris

Le mercredi de 18h à 20h.

Bourse du travail de Paris, annexe Varlin - 85, rue Charlot - Paris 3^e

Tél. : 01 44 78 54 73

contact@sudsantesociaux75.fr

Métro lignes 3, 5, 8, 9 et 11, station République.

Sud Santé Sociaux

Seine-Saint-Denis

CHS Ville Evrard

2, av Jean Jaurès - Neuilly-sur-Marne

Tél. : 01 43 09 33 94

sudve93@gmail.com

Pour les salarié.es de la prévention sécurité

Sud Solidaires Prévention et Sécurité

Les 2^e ou 4^e jeudi du mois à partir de 14h ou sur rendez-vous.

31, rue de la Grange-aux-Belles Paris 10^e

Tél. : 01 40 18 18 11 - sud.solidaires.prevention.secu@gmail.com

Métro ligne 2,

station Colonel Fabien.

Pour les salarié.es de la Culture

Sud Culture

Sur RDV les mardis et jeudis après-midi de 14h à 18h.

61, rue Richelieu - Paris 2^e

Tél. : 01 40 15 82 68

Métro lignes 3, 7, 14, stations Bourse ou Pyramide.

Pour les salarié.es du nettoyage

Sud Nettoyage

Le jeudi après midi de 12h à 18h.

31, rue de la Grange-aux-Belles Paris 10^e - Tél. : 01 42 39 55 04

Métro ligne 2,

station Colonel Fabien.

Pour les salarié.es des associations (hors secteur santé/social/ aide à domicile)

ASSO

Tous les premiers mardis du mois de 19h à 21h. Sur RDV à asso.

31, rue de la Grange-aux-Belles Paris 10^e

iledefrance@syndicat-asso.fr

Métro ligne 2,

station Colonel Fabien.

Pour les salarié.es de l'enseignement privé

Sundep Paris

Tous les vendredis de 14h à 18h sauf vacances scolaires, sans rendez-vous

Bureau 527 - 3, rue du Château d'Eau - Paris 10^e

Métro lignes 3, 5, 8, 9 et 11, station République.

La permanence est ouverte à tous. Les enseignants et celles qui sont salarié.es de l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat ou hors contrat, de la formation, qu'ils-elles soient enseignant.es ou autres.

Pour les journalistes

SNJ

Du mardi au jeudi : 10h-13h/ 13h30-19h - Les lundis et vendredis : 10h-13h

33, rue du Louvre - Paris 2^e

www.snj.fr

Tél. : 01 42 36 84 23

Fax : 01 45 08 80 33

E-mail : snj@snj.fr

Métro lignes 3 et 4, stations Sentier ou Les Halles.

Droit du séjour, permanences

Solidaires Paris

Le vendredi de 17h30 à 19h.

31, rue de la Grange-aux-Belles Paris 10^e

Métro ligne 2,

station Colonel Fabien.

Solidaires Créteil

Le vendredi de 14h à 18h.

Maison départementale des syndicats

11, rue des Archives, Créteil

Tél. : 01 43 77 06 42

solidaires94@wanadoo.fr

Métro ligne 8, station Préfecture de Créteil.





Fiches réalisées par Solidaires afin de mieux connaître ses droits... pour les faire appliquer !

Solidaires, un outil au service des salarié.es quel que soit leur statut

Fiche 0 : Le contrat à durée déterminée en 14 questions

Fiche 19 : Les congés sabbatiques et les congés sans solde en 7 questions

Fiche 1 : Le Congé individuel de formation en 10 questions

Fiche 20 : Les accidents du travail en 6 questions

Fiche 2 : Le congé parental en 11 questions

Fiche 21 : Le télétravail en 7 questions

Fiche 3 : Grossesse et travail en 12 questions

Fiche 22 : La validation des acquis de l'expérience en 7 questions

Fiche 4 : Les congés payés en 10 questions

Fiche 23 : Le contrat de travail en 6 questions

Fiche 5 : La démission en 7 questions

Fiche 24 : Le harcèlement moral en 7 questions

Fiche 6 : Le Droit individuel à la formation en 10 questions

Fiche 25 : Le harcèlement sexuel en 7 questions

Fiche 7 : Le droit de grève en 11 questions

Fiche 26 : L'entretien préalable en 7 questions

Fiche 8 : Les jours fériés et les ponts en 6 questions

Fiche 27 : La vidéosurveillance au travail en 7 questions

Fiche 9 : Licenciement (préavis, congés payés et indemnités) en 10 questions

Fiche 28 : Les conséquences de l'inaptitude en 4 questions

Fiche 10 : La rupture conventionnelle du CDI en 5 questions

Fiche 29 : La saisie des rémunérations en 5 questions

Fiche 11 : Les sanctions disciplinaires et le règlement intérieur en 7 questions

Fiche 30 : La prise en charge des frais de transports collectifs par l'employeur en 7 questions

Fiche 12 : Le temps partiel en 6 questions

Fiche 31 : La prise en charge des frais de transports individuels par l'employeur en 5 questions

Fiche 13 : Le bulletin de paie en 7 questions

Fiche 32 : Le salaire en 7 questions

Fiche 14 : Le cumul d'emploi en 10 questions

Fiche 33 : Le travail le dimanche en 7 questions

Fiche 15 : Les heures supplémentaires en 5 questions

Fiche 34 : Les accidents du travail en 7 questions

Fiche 16 : Les arrêts maladie en 5 questions

Fiche 35 : La prise d'acte de la rupture du contrat de travail en 7 questions

Fiche 17 : Le travail de nuit en 6 questions

Fiche 36 : L'apprentissage en 11 questions

Fiche 18 : Le conseil de prud'hommes en 10 questions

Fiche 37 : Salariés du particulier employeur

